

DGAIC
Madame
Stéphanie Taher
Place du Château 1
1014 Lausanne

Pully, le 19 août 2026

Procédure de consultation – Loi fédérale sur la réforme du Ministère public de la Confédération et de son Autorité de surveillance et sur les modifications de la juridiction fédérale

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 30 juin 2026 relatif à la mise en consultation, par le Département fédéral de justice et police (DFJP), de l'avant-projet de loi fédérale sur la réforme du Ministère public de la Confédération et de son Autorité de surveillance et sur les modifications de la juridiction fédérale.

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où les modifications législatives envisagées ne concernent pas directement ou spécifiquement les communes.

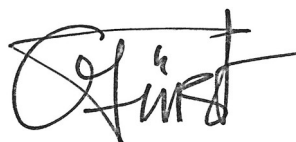
En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Guillaume Fürst



Juriste